

## PROCES-VERBAL DE LA

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014

Le Président, M. B. LEGAST, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014 – 3. Préavis n°5/2014 – Concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal en matière de subventions des études musicales – 4. Préavis n°6/2014 – Concernant une demande de crédit de CHF 795'000.00 pour travaux relatifs aux aménagements des installations d'eau potable à Combe Froide et Bois de Ban pour les échanges d'eau avec St-Cergue – 5. Mention des préavis à venir – 6. Communications du Président – 7. Communications de la Municipalité – 8. Propositions individuelles et divers.

#### 1. Appel

33 Conseillers présents, 8 Conseillers excusés et 4 Conseillers absents.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2014 est **approuvé par 30 oui et 2 abstentions**.

#### 3. Préavis n°5/2014 – Concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal en matière de subventions des études musicales

M. le Syndic communique qu'afin de se mettre en conformité avec la Loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur en 2012, ce nouveau règlement communal fixe les conditions d'octroi d'une subvention communale pour les études musicales suivies par les enfants de Trélex. Il précise que les autorités des communes de Givrins, Genolier, Arzier-Le Muids et St-Cergue ont élaboré ensemble ce règlement dont les modalités sont identiques pour les cinq communes. Il ajoute qu'un montant annuel (CHF 6.50 par habitant pour 2014) versé au Canton comme contribution aux infrastructures des écoles de musique, des chœurs, etc. ne concerne en rien le préavis susmentionné.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, n'a pas de remarque particulière à formuler concernant le règlement tel que présenté et recommande à l'assemblée de l'adopter. Par contre, ladite Commission estime que le barème des subsides indiqué dans l'Annexe n°1 au règlement, décidé par la Municipalité, est peu généreux et en propose un nouveau, sous forme **d'amendement au préavis n°5/2014**, accordant des subventions plus élevées, soit :

Revenu familial mensuel brut	Montants accordés par enfant et par semestre
de CHF 0 à CHF 4'000.00	CHF 200.00
de CHF 4'001.00 à CHF 5'000.00	CHF 150.00
de CHF 5'001.00 à CHF 6'000.00	CHF 100.00

Le Président ouvre la discussion.

Mme P. AUDETAT relève, à l'article 4 du règlement, que « le barème de l'annexe n°1 peut être modifié en tout temps par la Municipalité, une information est donnée lors de l'établissement du budget » ; elle demande s'il est dès lors nécessaire de se prononcer sur le barème. M. le Syndic répond qu'en cas de changement de barème, les nouveaux montants apparaîtront dans le budget et l'assemblée pourra, au moment de sa présentation annuelle, en accepter ou en refuser les modifications.

M. F. STADELMANN demande quel montant annuel représentant la totalité des subventions figurera dans le budget. M. le Syndic évalue ce poste à environ CHF 4'000.00.

Mme P. AUDETAT souligne que l'écolage d'un enfant qui entreprend des études musicales se monte à environ CHF 1'600.00 par année ; les subventions proposées ne représentent donc qu'un pourcentage modeste de cette somme.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à se prononcer, en premier lieu, sur l'amendement : **l'amendement de l'annexe n°1, proposé par la Commission des Finances, est accepté par 28 oui, 3 non et 1 abstention.**

Le Président passe au vote du préavis : **le préavis n°5/2014 amendé est accepté par 30 oui et 2 non.**

**4. Préavis n°6/2014 – Concernant une demande de crédit de CHF 795'000.00 pour travaux relatifs aux aménagements des installations d'eau potable à Combe Froide et Bois de Ban pour les échanges d'eau avec St-Cergue**

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD rappelle que le crédit de CHF 750'000.00, accepté par le Conseil communal sur la base du préavis n°2/2008 pour les recherches en eau potable à Combe Froide, a permis de découvrir de nouvelles sources à cet endroit, dont l'eau s'est avérée de parfaite qualité, propre à la consommation ; les captages ont été entrepris, ainsi que la création de nouvelles infrastructures (conduites et réservoir) pour l'utilisation de cette eau. Le rendement actuel des captages à Combe Froide correspond à une moyenne de 640 m<sup>3</sup> par jour. Elle ajoute que notre Commune possède un réservoir supplémentaire, datant de 2004, au Bois de Ban supérieur, d'un volume de 380 m<sup>3</sup>. La consommation de notre Commune est actuellement de 500 m<sup>3</sup> par jour.

La commune de St-Cergue envisage de rénover et d'agrandir ses infrastructures pour faire face à une demande croissante en eau potable. Le Service de la Consommation et des Affaires vétérinaires (SCAV), autorité sanitaire des eaux, après examen du projet, a proposé aux communes de Trélex et St-Cergue la mise en commun de leurs infrastructures hydrauliques de Combe Froide et de Bois de Ban, répondant ainsi aux objectifs cantonaux en matière de sécurisation des réseaux et de partage des ressources. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD précise que St-Cergue possède déjà un droit d'eau conventionné de 260 m<sup>3</sup> par jour sur les ressources en eau de Trélex à Combe Froide et pourra également bénéficier de la production excédentaire d'eau grâce aux nouveaux captages effectués à cet endroit.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD présente à l'écran les détails du projet (schéma des installations et comptage de Combe Froide, description et montant des travaux, fonctionnement, convention entre Trélex et St-Cergue, répartition des frais) parfaitement décrits dans le texte du préavis que chacun a reçu.

M. le Syndic ajoute qu'avec la nouvelle répartition des charges, notre Commune obtiendra non seulement un retour sur investissements mais également un retour financier sur l'entretien des infrastructures. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD relève qu'un montant annuel de CHF 5'000.00 sera budgété pour le changement plus fréquent des pompes.

M. M. RAVENEL, président de la Commission Eaux-Egouts, relève l'importance des travaux à effectuer afin de garantir la sécurité du réseau d'eau de notre Commune en qualité et en quantité et de valoriser les nouveaux captages. Il recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, indique que ce projet représente tous les avantages d'une collaboration gagnante entre St-Cergue et notre Commune, afin d'utiliser au mieux les ressources naturelles et les installations existantes. Il précise que la commune de St-Cergue participe non seulement à l'amortissement des travaux et infrastructures mentionnés dans ce préavis mais également à ceux entrepris depuis 2004. Il propose à l'assemblée d'adopter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. R. CORINO demande pourquoi la part des investissements n'est pas plus élevée pour la commune de St-Cergue, au vu du prorata des volumes consommés par les deux communes, à savoir 500 m<sup>3</sup>/jour pour Trélex et 700 m<sup>3</sup>/jour pour St-Cergue. M. le Syndic explique que le partage du coût des installations a volontairement été évité et Trélex reste propriétaire à part entière de ses installations ; notre Commune facturera à St-Cergue les mètres cubes d'eau consommés (44 centimes le mètre cube), ainsi qu'une part variable des coûts effectifs d'entretien des infrastructures.

Le Président demande si la commune de St-Cergue s'est déjà prononcée à ce sujet. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que ladite commune doit prendre une décision ce soir. M. le Syndic ajoute que si St-Cergue refuse, le montant du crédit figurant dans ce préavis ne sera que partiellement utilisé pour le changement de la conduite vétuste et du système informatique, ainsi que pour des travaux de pompage (environ CHF 250'000.00).

M. O. DE LORIOLO demande si la consommation d'électricité est comprise dans les frais et si notre Commune utilise de l'énergie « verte ». Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que l'énergie électrique fait partie des frais variables mais ne peut garantir que l'électricité fournie par Romande Energie est « verte ». M. le Syndic mentionne qu'aucun contrat particulier n'a été signé pour de l'énergie « verte » mais que la question vaut la peine d'être étudiée ; il en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°6/2014 est accepté à l'unanimité.**

##### **5. Mention des préavis à venir**

M. le Syndic indique que le préavis pour un règlement du personnel est en cours de préparation.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD présentera le préavis pour la déchèterie lors du Conseil du 30 octobre prochain.

Comme déjà annoncé, M. Y. RAVENEL rappelle que la restauration de l'auberge et de la Ferme Paul fera l'objet d'un préavis futur.

M. P. HOFMANN ne présente pas de nouveau préavis.

## **6. Communications du Président**

Lors du Conseil du mois de juin dernier, le Président avait informé l'assemblée qu'il avait rencontré à plusieurs reprises les président(e)s des communes de Givrins, Genolier, Arzier-le Muids et St-Cergue afin de coordonner et d'améliorer la collaboration intercommunale. Il confirme ce soir que les municipalités et les conseillers communaux des cinq communes recevront de la part de leurs président(e)s respectifs une invitation personnelle **à participer à une séance fixée au 12 novembre 2014, à 20h30, à la salle du Gossan à Genolier.** M. Laurent CURCHOD, chargé de mission pour les fusions de communes, sera présent pour répondre aux questions.

Il rappelle les dates des prochains Conseils 2014, soit le jeudi 30 octobre 2014 et le vendredi 12 décembre 2014, ainsi que celle de la prochaine votation le dimanche 30 novembre 2014.

## **7. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic informe que le bâtiment de l'enfance est terminé et que les premiers enfants ont été accueillis à la crèche-garderie le 11 août dernier ; l'UAPE, le restaurant scolaire et les PPLS ont commencé à fonctionner dès le 25 août dernier. L'inauguration de ce complexe est prévue le samedi 15 novembre prochain ; une invitation parviendra aux membres du Conseil. Au sujet du projet de dépôt du Nyon-St-Cergue, les documents sont en possession de la Confédération, deux études complémentaires ont été demandées par le Canton et la Confédération, notamment concernant la faune ; les services cantonaux soutiennent ce projet puisqu'il représente un intérêt régional. M. le Syndic n'a pas reçu plus d'information à ce jour.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis pour les travaux à Combe Froide et annonce qu'une visite des lieux sera organisée dans le courant de l'année prochaine.

M. Y. RAVENEL communique que les projets de transformations de l'auberge et de la Ferme Paul ont été présentés aux deux commissions concernées (Finances et Construction/Urbanisme), afin de trouver une variante en adéquation avec la loi sur les marchés publics. Il informe que la foudre est tombée sur le clocher de l'église, a détruit une partie du toit du clocher et a abîmé le système électrique. Une remise en état sera entreprise dans les meilleurs délais.

Au sujet du site de La Coque, M. P. HOFMANN annonce que le dossier ne sera pas clos à la fin de cette année ; le remblayage est presque terminé mais la parcelle doit encore être recouverte de terre végétale (travail prévu durant le printemps prochain). Concernant la réfection de la route du Vuarne, il informe que les travaux devraient être terminés à la fin de cette semaine.

## **8. Propositions individuelles et divers**

M. J.-P. BERNEY se réfère au point 10 du dernier procès-verbal qui mentionne la mise en place, en 2015, d'un horaire « au quart d'heure » pour le train du Nyon-St-Cergue ; il craint que le trafic soit perturbé aux trois passages à niveau et souhaite des précisions à propos des

horaires prévus. Il fait part également de son étonnement en constatant qu'il y a deux ans, l'Office fédéral des transports (OFT) songeait à faire disparaître la compagnie du Nyon-St-Cergue ; l'année dernière une votation a eu lieu pour éviter le mitage du territoire et un mois après ce vote un projet de dépôt en zone agricole sur la commune de Trélex est présenté à la population.

Au sujet du changement de politique de l'OFT, en ce qui concerne les petites compagnies ferroviaires, M. le Syndic explique que, depuis de nombreuses années, le taux de rendement de ces petits trains n'était pas atteint ; la Confédération estimait que les subventions allouées étaient trop élevées (environ 75% pour la Confédération et 25% pour les cantons) et souhaitait les diminuer et les répartir plus équitablement (50% pour la Confédération et 50% pour les cantons). A ce jour, il ne connaît pas l'issue de ces tractations financières. Il ajoute que la Confédération ne souhaitait pas faire disparaître ces petites compagnies, consciente de leur utilité (pour information, le Nyon-St-Cergue transporte environ 1'200'000 voyageurs annuellement), mais utilisait une tactique politique financière pour réduire les subsides dévolus aux petits trains suisses.

A propos de la cadence du train « au quart d'heure », M. le Syndic ne connaît pas encore les horaires précis mais suppose qu'ils sont prévus uniquement aux heures de pointe. Il informe que le Canton a réalisé une étude sur les temps de réaction des passages à niveau ; le rapport démontre que les changements ne seront pas significatifs étant donné que les nouvelles rames démarrent plus rapidement et, de ce fait, les barrières ne seront pas baissées plus longtemps qu'actuellement et n'engendreront que peu de perturbations supplémentaires pour le trafic. Il va tenter de se procurer ce rapport.

M. F. STADELMANN souhaite des précisions au sujet des futures gravières prévues en forêt. M. P. HOFMANN n'a à ce jour aucune nouvelle.

M. O. DE LORIOLO demande s'il est prévu de construire un abribus devant le nouveau complexe scolaire. M. le Syndic répond par la négative étant donné que les enfants peuvent s'abriter sous le couvert situé dans le préau de l'ancienne école, ainsi qu'à l'entrée du nouveau bâtiment (UAPE).

M. H. VANNOD demande s'il est possible, lors du prochain Paléo, de sécuriser, voire de fermer à la circulation, la rue Jean-Binet et la rue de l'Eglise ; il a constaté que ces deux rues, ainsi que le parking de l'Eglise, ont été envahis de véhicules et qu'il était difficile, pour les résidents de ce quartier, d'accéder à leurs habitations ou de se déplacer. M. le Syndic répond que Paléo 2014 a connu des conditions météorologiques désastreuses, ce qui a engendré des nuisances exceptionnelles de circulation puisque les parkings prévus n'étaient pas utilisables. Il tient compte de cette remarque et signalera ce désagrément à Paléo ; des dispositions seront prises en 2015, si la situation se reproduit.

M. W. REUST demande pourquoi certaines fontaines du village n'ont pas d'eau. M. le Syndic répond que celle située au carrefour de la Violette est alimentée par de l'eau de surface, de ce fait elle ne coule pas régulièrement et a été volontairement fermée ; pour celle du passage Duboulet, les travaux effectués aux alentours et dans le village ont peut-être modifié le cours de la source ou celle-ci est simplement déviée ou tarie ; elle pourrait être alimentée par le réseau.

Au sujet de l'arrêt du bus devant le nouveau complexe scolaire, Mme C. BÜZTBERGER demande pourquoi le bus ne peut pas tourner sans empiéter sur les places de parc situées le long de la route de Gingins. M. le Syndic répond que le bus peut tourner mais que, pour des

raisons pratiques, l'îlot central sera déplacé d'environ 70 centimètres pour accorder au bus une marge de manœuvre supplémentaire et ainsi conserver la place de parc existante.

M. H. VANNOD était déjà intervenu, lors du précédent Conseil, pour signaler l'état dégradé du parking de l'Eglise. Il revient sur ce sujet en mentionnant qu'un certain nombre de grilles se sont soulevées sur les parties roulantes et piétonnes et représentent un danger potentiel ; il souhaite des travaux de réfection avant l'hiver. M. Y. RAVENEL est conscient de cette situation, a convoqué l'entreprise concernée qui s'est engagée à remettre le site en état ; une autre solution de recouvrir cette partie du parking en graviers a été envisagée. Il fait son possible pour que les travaux soient entrepris le plus rapidement possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h30.

Le Président  
Baudouin LEGAST

La secrétaire  
Francine MEYSTRE

Trélex, le 15 octobre 2014